

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 18

Artikel: Mesures sanitaires à observer en marche pendant les grandes chaleurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MESURES SANITAIRES A OBSERVER EN MARCHÉ PENDANT LES GRANDES CHALEURS. (¹)

Les marches en perspective, pendant des chaleurs probablement très grandes, engagent à se mettre en mémoire les mesures qu'il faut prendre pour conserver la santé des troupes et les préserver des maladies qui résultent des marches.

On lit à ce sujet dans le *Militär-Wochenblatt*, de Berlin :

Il convient de réserver pour la marche les heures fraîches de la journée, pour éviter la chaleur du midi, mais il faut également éviter les marches de nuit parce qu'elles sont trop fatigantes et propices au relâchement de la discipline. C'est au lever du soleil qu'il vaut le mieux se mettre en route ; on veillera toutefois à ce que les hommes soient appelés sur les rangs quelques instants seulement avant le départ, lorsqu'ils auront eu le temps de s'habiller sans précipitation et de prendre un peu de café ou de soupe ; veiller également à ce qu'ils remplissent leurs gourdes de café froid, de thé ou d'eau légèrement acidulée. Après demi-heure de marche, halte pour satisfaire les besoins naturels, car on sait que beaucoup de gens n'en éprouvent pas la nécessité avant d'avoir pris quelque mouvement ; là-dessus prompte inspection de l'équipement et de l'habillement, — il ne sera plus nécessaire de tenir la tunique fermée, — puis en route pour faire d'une seule traite la plus grande partie de l'itinéraire.

Le contenu de la gourde pris avec ménagement dure longtemps et doit éteindre la première soif, mais lorsque par suite de la plus grande chaleur la soif augmente, il faut absolument prendre des mesures pour la satisfaire. A cet effet, si l'on approche d'une localité, on envoie des cavaliers prévenir les habitants et les inviter à déposer au bord de la route de grands seaux d'eau fraîche. Les hommes placés aux ailes distribuent, au moyen de leurs ustensiles de cuisine, cette eau à leurs camarades de section ; pendant cette opération il est du devoir des supérieurs d'engager à ne pas boire précipitamment et de faire remplir les gourdes vides. Ceci ne constitue du reste point une halte proprement dite, au contraire on reprendra promptement la marche, pour éviter des refroidissements.

Au repos suivant, les soldats remplacent les képis par les bonnets de police, ôtent la capote et déjeûnent ; quand chacun est convenablement rafraîchi, quand la respiration est devenue plus lente et les battements du cœur réguliers, on peut songer à se désaltérer complètement. S'il est possible de se procurer de la bonne bière, c'est une excellente boisson, mais de la bière aigre ou gâtée peut occasionner de graves dérangements, des maux de ventre et une violente diarrhée ; la troupe perd beaucoup d'hommes par ces boissons gâtées, et, la chaleur y contribuant, les maladies digestives et la dysenterie peuvent se glisser dans les rangs en y exerçant de grands ravages. Il importe de contrôler sévèrement la vente de la bière (²). Si les débitants qui accompagnent les troupes songaient à temps à se procurer dans les villes de fortes quantités de glace ; ils pourraient non-seulement conserver la bière, mais aussi préparer d'autres boissons rafraîchissantes, café froid, thé, limonade, etc., à leur propre avantage.

C'est ici le lieu de parler de la consommation de l'eau-de-vie. Je le dis avec

(¹) Pendant l'occupation des frontières, en juillet et août 1870, le grand état-major d'Olten a fait répandre l'instruction suivante, écrite en langue allemande seulement, alors qu'une division entière ou à peu près (la II^e), parlait français.

Comme cette pièce renferme, à côté de détails futiles, des renseignements très appréciables, nous en donnons une traduction, dont on trouvera peut-être une fois ou l'autre l'occasion de tirer parti.

(²) Pour le soldat suisse du bon vin pris avec modération sera toujours recommandable.
(Obs. du trad.)

énergie et conviction, l'eau-de-vie est un véritable poison pour le soldat ; c'est un faux ami qui flatte d'abord agréablement pour étourdir et affaiblir ensuite. Certaines gens croient que l'eau-de-vie rafraîchit ou plus encore fortifie d'une manière durable ; c'est un préjugé complet ; elle procure sans doute au premier abord une sensation agréable, conséquence de l'excitation du système nerveux, mais cette sensation fait bientôt place à un besoin de sommeil, à l'étourdissement et à l'affaiblissement.

Les buveurs d'eau-de-vie sont les plus exposés aux coups de soleil.

De bons citoyens qui courent au-devant des troupes lors de leur passage dans les localités, pour leur offrir des rafraîchissements, manquent totalement leur but s'ils distribuent de l'eau-de-vie.

Toutes les espèces d'alcools sont jusqu'à un certain point des médicaments et doivent être employées comme tels. Elles sont comparables au chloroforme et à l'éther que personne ne songe pourtant à boire. Ceux-ci aussi commencent par exciter pour étourdir d'autant plus facilement ensuite.

Je le répète donc, l'eau-de-vie n'est pas un fortifiant, mais elle affaiblit et énerve.

Les expériences de l'Inde, de l'Abyssinie, de la Nouvelle-Zélande, de la guerre d'Amérique et de celle d'Allemagne en 1866, font ressortir hautement la supériorité des troupes sobres ; le soldat sobre est généralement bon marcheur, tenace, vigilant, brave et même héroïque ; on trouve rarement l'homme étourdi par l'eau-de-vie au poste du devoir pour répondre aux exigences du service et à l'appel de la patrie.

A la première halte, le médecin a eu soin d'examiner les trainards et ceux qui s'étaient annoncés malades ; il les a fait placer soit à la tête des colonnes, soit sur les voitures ; — il conviendrait de répartir également à la tête des colonnes les hommes qui souffrent des yeux. — La halte terminée la troupe reprend ses rangs et l'on part gaiement, sentant derrière soi la plus grande partie de la route. S'il faut gravir une colline on recommandera à la tête de ralentir le pas et de s'arrêter quelques instants sur le sommet pour permettre à chacun de rejoindre. Le chef jugera par l'état des hommes du moment convenable pour faire la prochaine station : quand les chants cessent, quand les farceurs se taisent et que la colonne s'étend ou plus encore quand des hommes tombent, il ne servirait à rien de jurer et tempêter, il faut s'arrêter. On recommandera aux hommes de s'asseoir en se tenant prêts à partir ; on veillera à ce qu'ils puissent satisfaire leur soif, et si dans l'itinéraire à parcourir aucun village n'était prévu, le chef aura eu soin de faire conduire de l'eau sur une voiture jusqu'à la halte. Dans ce cas, le char circulera lentement à travers les rangs et les hommes prendront le liquide dans leurs ustensiles de cuisine.

Quand on doit prendre des quartiers de marche, le devoir des fourriers est de venir au-devant de la troupe, assez tôt pour permettre de distribuer les billets de logement pendant la marche ; de cette manière on évite un long et dangereux arrêt sur la place ou dans les rues de la localité où l'on arrive. Plus d'un brave, qui avait courageusement supporté les fatigues du chemin, a été emporté par des maladies provenant de ces longs stationnements forcés après une marche échauffante ⁽¹⁾. Au quartier ou au bivouac éviter absolument de séjourner dans un

⁽¹⁾ Ce passage mérite d'être souligné ; pendant les marches pénibles des bataillons fédéraux dans le Jura en janvier et février de cette année, combien n'a-t-on pas abusé de la patience et de la santé de nos soldats en les faisant stationner dans la neige en attendant les billets de logements ! la faute n'en est pas entièrement aux quartiers-maîtres et fourriers, mais souvent aux autorités locales mal préparées pour un service de quartiers ; c'est là qu'il faudrait surtout des instructions précises et détaillées.
(Obs. du trad.)

endroit froid ou exposé aux courants d'air ; fermer les fenêtres, se défaire lentement de son bagage, puis après quelque repos changer de chemise. Les chemises de flanelle protègent efficacement contre le froid et on peut sans crainte en recommander l'usage.

Après le repas, l'homme disposera de l'après-midi pour se reposer. Contre le soir examen du bagage pour le tenir prêt. S'il est possible de prendre un bain, le corps en gagnera de la souplesse pour les marches du lendemain ; dans tous les cas il convient de laver les pieds ; les frotter d'abord avec de l'esprit-de-vin et du savon puis les laver fortement à l'eau froide, cela fortifie la peau et prévient les refroidissements.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

MM. le colonel Meyer et le capitaine d'état-major Schumacher sont de retour de leur voyage militaire en Suède et Norwège. Ils se déclarent très satisfaits de l'accueil qui leur a été fait et des facilités qu'ils ont rencontrées pour se renseigner sur l'état militaire de cet intéressant pays. Ils ont reçu un accueil très-flatteur et cordial du roi de Suède à la table duquel ils ont été souvent invités pendant le camp de manœuvres qu'il commandait. Sa majesté Charles XV s'est montrée fort au courant de nos affaires militaires et politiques et très sympathique à la Suisse.

Sur la proposition du Département militaire fédéral le Conseil fédéral vient de décider de bonifier au canton de Vaud la totalité de ses pertes par suite de l'explosion de l'arsenal de Morges du 2 mars écoulé.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 18 août, M. Emile Cochard, à Montreux, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 4^e bataillon de landwehr.

Le 23, M. Jaques-Victor Rossat, à Lausanne, capitaine de la compagnie du centre n° 4 du 26^e bataillon d'élite.

Le 3 septembre, MM. Louis Veillon, à Schaffhouse, capitaine des chasseurs de droite du bataillon 113 R. F. ; Auguste Martin, à Rossinières, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 4^e bataillon de landwehr ; Vincent Mottier, à Château-d'OEx, lieutenant du centre n° 1 du même bataillon ; Charles-Jules Nicole, au Chenit, 2^e sous-lieutenant du centre n° 4 du 70^e bataillon d'élite ; Fs-Ls Favre, à Thierrens, lieutenant aide-major du 10^e bataillon d'élite, au grade de capitaine, et Ulysse Badoux, à Cremin, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 2^e bataillon de landwehr.

Le 12, M. William Grenier, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 3 du 50^e bataillon d'élite.

Le 15, MM. Daniel-Frédéric-Christian Jaunin, à Cudrefin, lieutenant des chasseurs de droite du 10^e bataillon d'élite ; Daniel Dutoit, à Chavannes sur Moudon, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon n° 112 R. F. , et Louis Pousaz, à Ollon, lieutenant de la compagnie du centre n° 4 du 45^e bataillon d'élite.

Le 22, MM. Auguste Neveu, à Leysin, capitaine du centre n° 1 du 113^e bataillon R. F. ; Ch.-Aug. Genillard, à Aigle, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 70^e bataillon d'élite, et Jules-César Allaz, à Cossonay, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3 du 111^e bataillon R. F.

Le 23, M. Jean-Elie Jaquier, à Démoret, lieutenant de la compagnie du centre n° 4 du 26^e bataillon d'élite.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie ; V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.